|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AMBASSADE DU TOGO***Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  **REPUBLIQUE TOGOLAISE** *Travail- Liberté-Patrie* |

 |

**35ème session du Groupe de travail** **sur l’Examen**

**Périodique Universel**

Examen de la situation des droits de l’homme

en République coopérative de Guyana

*Déclaration de la délégation togolaise*

**Genève, 29 janvier 2020**

09:00-12:30

**Madame la Présidente**,

Le Togo souhaite la cordiale bienvenue à la délégation du Guyana et la félicite pour la présentation de son rapport national au titre du 3ème cycle de l’EPU.

Le Togo constate que, malgré les défis et les difficultés en termes de ressources auxquels le Guyana est confronté, le pays a pris plusieurs initiatives pour mettre en œuvre la plupart des recommandations qui lui ont été adressées au cours de son précédent examen.

Le Togo encourage le Guyana à continuer dans ce sens en vue de consolider ces avancées et lui adresse les trois recommandations suivantes :

1. Nommer, dans un délai bien spécifié, un président de la Commission nationale des droits de l’homme, conformément aux Principes de Paris ;
2. Mettre en place des mesures concrètes et ciblées, notamment des systèmes de quotas et des mesures incitatives pour les employeurs afin d’améliorer les possibilités d’emploi pour les groupes vulnérables, particulièrement les minorités ethniques et les populations de l’arrière-pays ;
3. Remédier aux disparités régionales dans l’accès aux services de soins de santé et faire en sorte que toutes les antennes sanitaires dans les régions de l’arrière-pays et les zones rurales disposent de professionnels de santé formés et qualifiés ainsi que des médicaments essentiels.

Pour conclure, la délégation togolaise souhaite au Guyana plein succès dans la mise en œuvre des recommandations qui seront issues du présent examen.

**Je vous remercie !**